

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

⌘ **Délibération : Taxe foncière sur le bâti 2021 : intégration du taux de TFB départemental dans le taux communal**

La loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25,36 % pour le département de la Seine-Maritime.

Ce taux doit être additionné au taux de foncier bâti 2020.

Le Conseil Municipal, lors de la précédente réunion, a voté les taux des taxes :

. Taxe Foncier Bâti : 6,56 %

. Taxe Foncier Non Bâti : 12,04 %

Le taux sur le Foncier Bâti est donc de 6,56 % + 25,36 %, soit 31,92 %.

Celui sur le foncier Non Bâti reste inchangé, soit 12,04 %.

⌘ **Délibération : Projet d'aménagement de voirie : demande de subvention auprès du Département et de l'Etat**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité de la voirie communale et de la signalisation dans le centre bourg.

La commune peut bénéficier de subventions auprès du Département et de l'Etat.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de ces collectivités.

⌘ **Délibération : Demande d'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un courrier du SDE76 est arrivé ce jour. La commune doit délibérer sur la demande d'adhésion ou non de la commune de Saint-Valéry-en-Caux.

⌘ **Informations et questions diverses**

* Gennetuit :

- Compte-rendu de la visite de sécurité du 3 février :

Pour améliorer la sécurité dans la traversée de Gennetuit, les services du département proposent de réaliser des mesures de vitesse afin de confirmer ou infirmer le sentiment ressenti.

En cas de vitesses avérées, une étude sur l'aménagement de bandes rugueuses en approche et un aménagement temporaire dans l'entrée de Gennetuit côté Offranville ; reculer le panneau du hameau Gennetuit (Offranville) pour une meilleure perception ; évaluer les aménagements par une nouvelle mesure de vitesse.

- Suite au comptage des véhicules réalisé sur 7 jours :

- . Vers Colmesnil : 4 109 véhicules dont 16 poids-lourds
Vitesse moyenne : 54,6 km/h
- . Vers le Thil-Manneville : 4 223 véhicules dont 18 poids-lourds
Vitesse moyenne : 54,5 km/h

Ces résultats confirment l'opportunité d'étudier un aménagement réducteur de vitesse.

En accord avec les conclusions de la visite de sécurité, l'agence d'Envermeu étudiera un aménagement expérimental réducteur de vitesse à proposer au vote de l'assemblée dans le cadre des opérations de sécurité routière.

L'échéance envisagée est :

- . Etude, validation par le service sécurité routière et présentation aux communes : 2^{ème} semestre 2021.
- . Proposition de vote de l'assemblée du programme 2022.
- . Mise en place : début 2022.

* SDE 76 : la convention concernant les projecteurs de l'église a été signée.